

CULTURE GENERALE

DISSERTATION

**Options scientifique, économique
et technologique**

Robert LÉVY

Sujet : Les passions apprennent-elles aux hommes la raison ?

Commençons comme l'an dernier et quasiment dans les mêmes termes par énoncer quelques sujets de satisfaction soulignés par la plupart des correcteurs : globalement, les candidats maîtrisent l'expression écrite (syntaxe, propriété des termes et orthographe - même si sur ce dernier point quelques correcteurs font état cette année d'une relative dégradation) ; pour la plupart d'entre eux, ils connaissent les schémas de base de la dissertation ; quasiment tous les candidats ont, dans certaines limites, traité le sujet (la question de la passion était presque nécessairement abordée dans chaque phase du développement, même lorsque le candidat se contentait de réciter des fragments de cours plus ou moins bien digérés). Cette amélioration, dans l'ensemble, du niveau rhétorique et dialectique, a donné, cette année encore, l'impression que l'épreuve est prise au sérieux et qu'elle est bien préparée. Il n'y a que très peu de copies ineptes et la forme littéraire "dissertation" est bien dominée. Toutes ces remarques doivent être complétées par une information concernant la moyenne de l'épreuve de la session 2005 : elle est de 8,5 et donc supérieure à celle de 2003 et 2004 ; rappelons qu'en l'an 2000 elle était de 7,7. Cette moyenne confirme une *tendance* continue, ancienne déjà, et engagée dès 1994.

Reste, pour répéter le rapport de l'an dernier, que tout n'est pas encore parfait, que bien des défauts demeurent et qu'il faut redire aux candidats qu'ils passent un concours (ils doivent exposer leurs qualités, se distinguer en évitant en particulier de voir en quelques lieux communs l'alpha et l'oméga de la pensée, affronter le sujet dans sa particularité) et que cette épreuve comporte des exigences, conséquences elles-mêmes de sa définition, que nous nous permettons de rappeler une fois de plus : "La dissertation de culture générale est un exercice, écrit dans une langue maîtrisée et choisie, au cours duquel, à propos d'un sujet faisant explicitement référence au thème de l'année, le candidat manifeste une aptitude tout d'abord à effectuer l'analyse et la problématisation du libellé proposé, ensuite à organiser et mener une discussion construite, sans préjugé, ouverte, conséquente et cultivée ; il y mobilise librement ce qu'il connaît des littératures française et étrangère, des différents arts (cinéma, peinture, photographie, théâtre...), de la tradition philosophique, des sciences exactes et des sciences de l'homme, des grandes religions et des principaux courants idéologiques contemporains ; il y démontre enfin en quoi cet enrichissement culturel permet de mieux comprendre le monde dans lequel il vit".

Que les candidats examinent avec soin cette définition et ils verront :

- ✧ tout d'abord qu'elle préside à l'élaboration et à l'élection du sujet qui leur est proposé : il se doit d'être ouvert, formulé simplement, lié mais non limité au thème de l'année (il faut réaffirmer la nécessité de mobiliser les acquis de la première année - enseignement de culture générale - pour le traiter effectivement ; le thème est l'occasion d'une réflexion conduisant à la confection d'une dissertation de culture générale), susceptible de prendre en compte la diversité des directions et des domaines qui font d'un terme («la passion») un programme et de conduire à des analyses portant sur la réalité sous tous ses aspects.

- ✧ ensuite qu'elle organise le travail des correcteurs en ce qu'elle fixe les principes généraux de l'évaluation des copies : importance primordiale de la problématisation (il nous faut donc sanctionner toute copie dont l'introduction n'est qu'une formalité, qui évite ou dénature le sujet et se contente d'annoncer un programme là où on attend l'énoncé d'un problème) ; importance de l'aptitude à approfondir avec soin et minutie une perspective, pertinente évidemment (il nous faut donc sanctionner toute copie qui se contente d'évoquer allusivement un grand nombre de directions possibles de réflexion et au contraire valoriser toute copie qui pense longuement et précisément en compagnie et à l'aide d'une référence, quelle qu'elle soit) ; importance des exemples que, là encore, on doit choisir et exposer avec attention et scrupule (il nous faut donc sanctionner les copies sans exemple et celles qui, pratiquant la livraison en vrac d'exemples à peine évoqués, la plupart du temps confondent d'une part références et exemples et d'autre part exemples littéraires, philosophiques et historiques) - On redira enfin que «*citation n'est pas raison*» ; cela est encore plus vrai pour les textes *dits* «littéraires» ; il faut garder en mémoire le point suivant : la valeur d'une citation n'est que la valeur du commentaire qui l'explique.

Trois défauts demeurent, largement répandus :

- ✧ Une trame de réflexion simpliste, reposant sur des balancements exagérés et des oppositions traitées sans nuance. Les candidats ont certainement lu qu'il faut faire l'introduction une fois le devoir terminé, ce qui fait que les introductions sont le plus souvent composées de trois phrases qui résument le contenu des trois parties sans lien logique, sans unité problématique, sans qu'un enjeu clair apparaisse. Elles sont souvent très fermement structurées et en même temps incompréhensibles (par absence de liens) et donc inutiles.
- ✧ Le manque d'approfondissement des exemples, si variés soient-ils dans certaines copies. L'exemple est souvent confondu avec la récitation de cours, alors qu'il devrait être l'occasion d'examiner précisément et correctement les conditions requises pour que l'on puisse dire que les passions apprennent à l'homme la raison, et donc constituer un moment de réflexion privilégié sur le sujet. Rappelons la nécessité d'exemples précis et, si possible, personnels, qui fassent preuve d'une véritable fréquentation du livre cité : le candidat a tout intérêt à mener sa démonstration à partir d'un passage particulier, pas nécessairement le plus célèbre, à exploiter une caractéristique de l'intrigue ou des personnages, un aspect de l'esthétique de l'œuvre. Ainsi la tradition du roman d'analyse (*La Princesse de Clèves*, *Manon Lescaut*, *Un amour de Swann*, sont les titres les plus cités) pouvait permettre d'étudier des situations précises, nombreuses et variées où l'intelligence critique est en décalage avec l'expérience passionnée, donnant à la notion d'apprentissage son caractère problématique et intéressant. Que l'on pense aux nombreux soliloques réflexifs de *La Princesse de Clèves*, qui sont la marque de la difficulté du personnage à tirer leçon du mouvement passionné, ou aux différentes tentatives de Swann, toujours décalées, pour prendre la mesure de sa jalousie. De même la scène finale de *Cinna*, où Auguste fait acte de clémence à l'égard de Cinna et des conjurés, peut devenir l'occasion d'une réflexion sur un élan généreux, au sens du XVII^{ème} siècle, devenant acte de raison politique : le souci passionné de sa gloire conduit Auguste à préférer la clémence à la vengeance. L'exemple doit être choisi en fonction de sa place dans la démonstration, mais il faut en retour qu'il contribue à la progression de celle-ci. Enfin, si les œuvres littéraires sont une réserve de situations concrètes, elles ne se réduisent pas à leur fable ou à leur intrigue : il pouvait être utile, dans le cadre du sujet, de faire appel à des notions d'esthétique de la représentation. A travers les passions *représentées*, c'est aussi pour *les hommes* une occasion d'apprendre la raison : l'art comme processus de stylisation permet de donner aux passions une intelligibilité que l'expérience vécue ne permet pas toujours. D'où de multiples analyses possibles sur les questions de la fiction, de la mimésis, du théâtre, de la catharsis aristotélicienne, de l'ironie tragique, de la distanciation brechtienne... Pourquoi se limiter, comme théâtre des passions, au sempiternel *Phèdre*, aux seuls exemples de Racine et de Sénèque ? Les pièces de Corneille, précédemment citées, pouvaient aussi servir à réfléchir sur la tentative d'un théâtre de l'admiration, celles de Marivaux à une pédagogie de l'amour. La crainte et la pitié ne sont pas les seules passions théâtrales. On ne saurait donc trop inciter les candidats à faire preuve d'originalité et de curiosité dans le choix de leurs lectures.

- ✧ Enfin, si l'expression est en général correcte, on peut regretter une certaine approximation dans le vocabulaire, même courant, une absence de soin du mot juste et, plus largement, la méconnaissance du fait que la réflexion progresse, se nuance et se construit par un effort permanent de précision et de rigueur. Les candidats ont donné trop souvent encore l'impression d'être peu intéressés par ce dont ils traitent et de se limiter à régurgiter quelques citations apprises par cœur mais souvent hors de propos ou de se borner tout simplement à aligner quelques remarques trop générales sur les rapports entre la passion et la raison. Or le sujet était en réalité difficile et exigeant, parce qu'il fallait scrupuleusement *problématiser* la notion de «raison», au moins autant que celle de «passion(s)». Faute de quoi bien des candidats se sont contentés de discussions trop convenues. Les candidats devraient pourtant garder à l'esprit que *chaque année* le sujet proposé à leur sagacité vaut à *chaque fois pour lui-même*, et pas seulement comme un prétexte pour parler de la notion étudiée dans l'année, moyennant de légères variations. En particulier, il existe généralement une voire deux notions importantes (cette année, «la raison» mais aussi «l'apprentissage») qui apparaissent dans le sujet aux côtés de la notion étudiée dans l'année. Il convient de leur accorder la plus grande attention, évidemment.

... ET PLUS PARTICULIERES : l'analyse du sujet (passions, apprendre, raison)

Peu de candidats mènent une véritable analyse du sujet au début de leur travail : de façon presque systématique, les copies commencent par une référence ou un exemple, et enchaînent sur des formulations très globales plus ou moins liées à la question posée ; quant à celles qui procèdent à une analyse des termes dans le détail, elles le font souvent avec une certaine maladresse, en proposant une «traduction» de chacun des mots les uns après les autres, et donnent un peu l'impression de n'avoir pas réellement dépassé le stade du brouillon. Et même lorsque cette analyse est menée avec sérieux, cela n'empêche pas les candidats de proposer des interprétations assez restrictives, et le premier sens rencontré est trop souvent tenu pour «le bon». Ainsi en alla-t-il pour les divers emplois du mot raison auxquels les candidats se réfèrent implicitement – faculté rationnelle, intelligence, pensée, ou bien faculté de connaître le réel, de le prendre en compte, faculté de jugement, de discernement, lucidité qui en fait la garante de la mesure, de la modération, qui révèle «notre» aptitude à suivre une morale, une éthique, ou encore, moteur ou motif de nos actes – toutes ces variations sont écrasées et le sujet n'est ainsi qu'apparemment traité. De même pour «apprendre» : est-ce faire découvrir l'existence ? enseigner la nature d'une chose ? S'agit-il d'un enseignement théorique ? pratique ? moral ? Et qu'est ce qu'apprendre «aux hommes» ? professer un enseignement profitable à tous les hommes ? ensemble ? successivement ? Et quelle différence entre cette formulation et celle qui parlerait de «l'homme» ? L'expression *apprendre la raison* pouvait donc conduire à des développements différents, selon que l'on entend par là permettre une connaissance rationnelle, une lucidité critique, apprendre à devenir raisonnable dans le cadre d'un apprentissage, d'une maturation, ou même faire l'objet d'un dressage ou d'une discipline, comme à l'insu de soi. Certes une fois encore «la raison» et «l'apprentissage» n'étaient pas au programme de l'année, mais il faut encore le rappeler : la préparation à cette épreuve dure deux ans.

Pour ce qui touche à la notion qui était au programme de cette session 2005 on constate le même type d'écrasement pour «les passions» que beaucoup de candidats ont fait insensiblement glisser vers le singulier ; les passions deviennent «la» passion et *la* passion est le plus souvent *la* passion exacerbée, exclusive, vouant le sujet à l'aliénation, la folie ou la mort. Les figures littéraires (Médée, Phèdre ou autre joueur dostoïevskien) n'incarnent plus des situations extrêmes, mais le lot commun. De longs paragraphes tiennent pour évident que toute passion vouerait à la folie, la mort... ou que toutes les passions seraient de même nature et de même intensité. L'emploi délibéré du pluriel devait pourtant inciter, sinon à une typologie des passions, du moins à une diversification des analyses et des domaines d'application ; il fallait donc prendre en compte l'aspect constructif du terme, la passion comme énergie créatrice, et ne pas retenir uniquement les passions dans un sens négatif ou destructeur. De bonnes copies ont ainsi su distinguer des types de passions (passions libératrices ou aliénantes, tristes ou joyeuses...), se sont demandées en quel sens on pouvait considérer l'éros platonicien, la générosité cartésienne, l'amour intellectuel de Dieu spinoziste, voire le respect kantien comme des passions.

La grande majorité des copies reconduisant dès le départ comme une évidence l'opposition traditionnelle qu'il s'agissait, sinon de surmonter, du moins de mettre en crise, éprouvent évidemment ensuite les plus grandes difficultés à donner sens à l'hypothèse proposée par la question-sujet. La remise en cause de l'opposition des passions et de la raison reste du coup le plus souvent minoritaire et timide : les passions, par leur détermination, instrumentalisent la raison (ruse, stratagème....) ; les passions nous apprennent à nos dépens la raison, à laquelle on se résignerait (leçons tirées après coup). Si la tonalité moraliste de la phrase a été très rarement identifiée («Les passions ont appris aux hommes la raison» est en effet une maxime de Vauvenargues...), c'est l'absence de travail sur le statut de la raison et sur la question de son origine ou de sa genèse qui a plus surpris les correcteurs. La raison reste une raison désincarnée, toujours déjà-là («innée», essence même de l'homme), tombant d'un Ciel des Idées tenu pour une évidence. L'enjeu du sujet était pourtant bien là : peut-on se défaire d'une représentation *idéaliste* de la raison ? Comment penser ces hommes menant une vie passionnée comme des hommes s'il est vrai que pour toute une tradition (et pas seulement philosophique si l'on pense à l'article premier de la Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948) c'est par la raison que l'humanité se définit ? Comment s'effectue cet apprentissage, s'il existe ? S'agit-il d'un processus interne au sujet humain ? Peut-il être complété par l'expérience des autres hommes ? Et cette expérience, comment y avons-nous accès ? Quel est alors le rôle des récits, des fictions, de la représentation artistique, de la mise en mots ou de la mise en images ? Cette transposition des passions méritait à partir de là d'être interrogée et ce sont des questions pertinentes de ce genre qui ont permis à des copies d'articuler passions et raison et aussi de montrer comment les unes, indissociables du travail de l'intelligence, de l'entendement, même quand elles sont susceptibles de conduire à la déraison, peuvent donner accès à l'autre soit de manière directe, étant donné la faculté rationnelle à l'œuvre au cœur des passions qui nous agitent, soit par contraste, nos passions étant souvent démesurées, elles obligent les hommes à faire meilleur usage de leur raison.

Quelques copies ont vu les enjeux anthropologiques du sujet ; les textes et analyses des moralistes, de l'empirisme (Hume et sa raison définie comme une passion calme) ou de la généalogie nietzschéenne ont cependant très rarement été sollicités, comme semblent bien peu lues les analyses des penseurs du XVII^{ème} - celles, par exemple, de Descartes ou de Spinoza (et d'une production de la vie sous la conduite de la raison depuis la vie passionnée, passage qui cependant ne conduit pas à un dépassement puisque la raison va poursuivre le même effort que les passions, à savoir celui de l'individu pour se perpétuer). L'étymologie de «passion» ne devait ni ne pouvait donc pas être prise pour argent comptant et on ne pouvait que constater, à réfléchir quelques minutes, que la passion ne voue pas à la *passivité*. Trop de candidats se contentent du premier aspect de leur pensée ; ce qui ne les empêche pas d'affirmer plus tard, sans aucun embarras, que rien de grand ne se fait sans passion et aussi d'exalter l'ingéniosité, l'esprit d'initiative, la détermination du passionné.

Encore un mot : il faut que les lectures et les références soient effectuées avec une plus grande minutie ; et même si plusieurs correcteurs ont cette année le sentiment d'un progrès et que des œuvres ont été réellement évoquées de façon approfondie, les candidats doivent cependant se rendre compte qu'utiliser exactement les mêmes exemples que ceux qui sont cités dans tous les manuels de dissertation vendus au cours de l'année, et que citent aussi tous leurs camarades, a peu de chances de leur rendre service. Il faut enfin éviter la multiplication des exemples et des perspectives qui condamne à la superficialité : il faut renoncer à cet acharnement, trop fréquent, à vouloir dire tout ce que l'on sait qui certes a conduit à des devoirs sur la passion, mais pas forcément à un traitement de la question posée.

Correcteurs : Robert LÉVY, Denys ACKER, Thierry BAUDAT, Jean-Paul BERLIOZ, Frédéric BERLAND, Jean-François BOSSY, Martine DELRUE, Martine GASPAROV, Christophe GRELLARD, Julien JIMENEZ, Michel LIEVRE, Florent LILLO, Isabelle MILKOFF, Luce MONDOR, Franck NOULIN, Gilles PEREZ, Frédéric POSTEL, Antoine ROULLÉ, Jacques SCHNÄBELE, Martine THOMAS.

**Epreuve écrite de dissertation philosophique
Option Lettres et sciences humaines**

Epreuve ouverte sous la responsabilité de l'ESSEC

Epreuve ENS LSH LYON

Moyenne par école

Ecoles	Moyennes	Candidats
ESSEC	9.75	190
E.M. Lyon	9.64	131
EDHEC	9.43	139
ESC Amiens	8.08	12
ESC Brest	10.17	6
ESC Chambéry	9.25	4
ESC Clermont-Ferrand	8.89	9
ESC Dijon	7.82	22
ESC Grenoble	9.21	72
ESCL La Rochelle	8.43	7
ESC Le Havre	8.71	7
ESC Lille	8.86	66
ESC Montpellier	8.45	22
ESC Pau	8.80	5
ESC Rennes	8.33	24
ESC Saint-Etienne	6.40	5
ESC Troyes	8.33	3
ESCEM (Tours et Poitiers)	9.06	17
AUDENCIA Nantes	9.24	137
CERAM Sophia-Antipolis	8.97	29
IECS Strasbourg	8.30	20

Moyenne générale : 9.23

Nombre de candidats : 272

E.S.M. de Saint-Cyr	8.00	8
INT Management	9.33	9
I.S.C.	8.83	18
I NSEEC (Paris-Bordeaux)	7.64	11

**Epreuve écrite de dissertation littéraire
Option Lettres et sciences humaines**

Epreuve ouverte sous la responsabilité de l'ESSEC

Epreuve ENS Ulm (A/L - B/L)

Moyenne par école

Ecoles	Moyennes	Candidats
ESSEC	10.59	168
E.M. Lyon	10.18	122
EDHEC	10.03	117
ESC Amiens	8.00	3
ESC Brest	8.60	5
ESC Chambéry	7.33	3
ESC Clermont-Ferrand	8.42	12
ESC Dijon	7.40	10
ESC Grenoble	9.06	63
ESC La Rochelle	8.82	11
ESC Le Havre	7.75	8
ESC Lille	8.98	52
ESC Montpellier	8.96	24
ESC Pau	7.79	14
ESC Rennes	9.20	25
ESC Saint-Etienne	9.00	2
ESC Troyes	8.50	2
ESCEM (Tours et Poitiers)	9.36	14
AUDENCIA Nantes	9.62	103
CERAM Sophia-Antipolis	9.88	17
IECS Strasbourg	9.52	21

Moyenne générale : 9.77

Nombre de candidats : 270

ENAss (opt. Histoire-géographie)	11.50	4
E.S.M. de Saint-Cyr	8.43	70
INSEEC (Paris-Bordeaux)	10.43	7
INT Management	9.64	11
I.S.C.	9.90	10

DISSERTATION LITTÉRAIRE

Option Lettres et sciences humaines

Épreuve ENS Ulm (A/L et B/L)

Jean-Pierre DUSO-BAUDUIN

Sujet : Goethe déclare : «La littérature *nationale*, cela n'a plus aujourd'hui grand sens ; le temps de la littérature *universelle* est venu, et chacun doit aujourd'hui travailler à hâter ce temps». (*Conversations de Goethe recueillies par Eckermann*, traduction d'Emile Délerot, 1883. Conversation du 31 janvier 1827).

Quelles remarques cette formule appelle-t-elle, selon vous ?

Deux cent soixante dix candidats ont composé cette année sur le sujet proposé qui, dans sa formulation, ne comportait nulle difficulté insurmontable. A la différence de la citation de Bataille, qui put déconcerter lors du concours 2004, la formule de Goethe rapportée par Eckermann n'exigeait pas une très minutieuse analyse pour être comprise.

Confrontés à une traduction, les candidats devaient tenir compte de la nature particulière de cet énoncé, qui leur offrait l'expérience même de ce qui est en jeu dans le propos de Goethe. L'énoncé, daté de janvier 1827, et fortement lié à un «aujourd'hui» (un «maintenant»), s'inscrit dans le contexte historique et littéraire allemand. Fallait-il être un germaniste confirmé pour s'en apercevoir et dégager les implications de cette inscription contextuelle ? Disposer de connaissances en ce domaine ne pouvait nuire ; on serait en droit d'ailleurs de ne pas les attendre des seuls germanistes. Mais traiter ce sujet n'exigeait pas qu'on eût un savoir de «spécialiste». Qui peut ignorer en effet que Goethe écrit en un «temps» (une «époque») où la littérature allemande affronte la question de la nation ? Dès 1764, Sturz invite la poésie dramatique à se retourner vers «l'ancienne histoire du Nord», autrement plus intéressante selon lui que les fureurs de Médée et les forfaits d'Atrée.

En 1777, Herder se demande quand l'Allemagne saura retrouver le corps de légendes épiques qui lui appartient en propre. Il appelle le peuple allemand à réentendre les voix héroïques de ses pères mais conçoit que le retour aux sources nationales de la poésie passe aussi par les anciens chants populaires où s'exprime le plus authentiquement, dit-il, l'âme allemande. La réaction contre le rationalisme des Lumières, l'exaltation du sentiment, l'hostilité à l'égard de la littérature classique française vont de pair avec la valorisation des littératures modernes et la remise en cause de la supériorité des œuvres de la Grèce ancienne. W. Schlegel soutient que la poésie romantique est plus vivante que sa rivale classique. Le romantisme allemand devient résolument nationaliste, chez Görres par exemple, au moment de l'invasion napoléonienne. Ignorer cela n'empêchait nullement de comprendre la position de Goethe en faveur de l'universel.

Certains candidats se sont arrêtés sur deux points ; d'une part, le soulignement des adjectifs et, d'autre part, ce qu'ils ont tenu pour une contradiction entre les expressions «le temps [...] est venu» et «chacun doit [...] travailler à hâter ce temps». Ils ne pouvaient deviner que le soulignement relevait de la seule décision du traducteur qui, par là, voulut sans doute suggérer toutes les connotations, historiques et culturelles, de ce couple de notions. Ils étaient, quoi qu'il en soit, fondés à réfléchir sur leur mise en rapport problématique.

En ce qui concerne la supposée contradiction entre les expressions aspectuelles, il suffisait, pour lever le paradoxe apparent, d'indiquer que la première réfère au droit, la seconde au fait ; ce qui *doit* être exige qu'on œuvre à sa réalisation.

L'essentiel, on le voit, était que les candidats eussent d'abord une attitude interrogative devant la formule de Goethe. A cet égard, nombre de copies restent très décevantes cette année encore tant elles trahissent une pâle exigence intellectuelle. Sans doute y a-t-il moins de mauvaises notes que les années passées, mais cela tient surtout au fait que la citation ne donnait guère lieu à contresens hypothéquant d'emblée la valeur de la copie.

Les notes s'échelonnent entre 18 et 4 et se répartissent ainsi :

- 128 copies sont notées de 4 à 8
- 76 de 9 à 12
- 50 de 13 à 15
- 16 de 16 à 18

Plus de cent copies atteignent la moyenne, mais plus de la moitié des participants à l'épreuve se montrent maladroits dans l'approche du sujet, prétendant traiter celui-ci sans concevoir préalablement la moindre interrogation sur les notions mises en jeu. On fait comme si elles n'offraient aucune difficulté ; du coup, le développement proposé est d'une désolante platitude. Beaucoup trop de candidats ont réduit le propos de Goethe à l'opposition entre des œuvres parlant de leur temps et d'autres qui seraient désincarnées du fait de leur «universalité». Ils n'ont pas craint de reprocher à Goethe de manquer de lucidité ou de bon sens. Ceux qui, avec plus de discernement, ont essayé d'éclairer les notions, ne parviennent pas toujours à tirer profit de cet effort préliminaire.

Bien des candidats ont été gênés par les préjugés qu'ils ont interposés entre la formule et leur réflexion. Le correcteur n'attendait pas impérieusement un exposé des idées politiques et littéraires de Goethe. Ceux qui avaient des lumières à ce sujet pouvaient les exploiter. Les autres devaient se montrer plus prudents, car ils couraient grand risque de se fourvoyer. Ainsi, lorsqu'ils ont fait de Goethe le représentant patenté du «romantisme allemand», ils ont interprété sa formule de janvier 1827 comme un manifeste «romantique» en faveur de la vocation «universelle» de la poésie. Autre bévée fâcheuse : pour illustrer la «littérature nationale», on convoque la littérature française *classique* (Corneille, Racine, La Fontaine, Madame de Lafayette...), parce que, dit-on, sous le déguisement de la fable antique, elle s'emploie exclusivement à refléter son temps. La lecture du livre de Thomas Pavel, *L'art de l'éloignement*, aiderait assurément les candidats à nuancer leur vue des choses.

Il faut avouer, malgré tout, que le nombre respectable de très bonnes, voire d'excellentes copies, nous dissuade de tout pessimisme. Elles ont su tirer parti de la formule proposée. Elles ont souvent fort adroitement fait varier le sens des deux notions, ouvrant le sujet à une problématique théorique ou à une problématique historique. Elles ont parfois articulé ces deux perspectives. Dans ces copies, les connaissances et la pensée *active* se soutiennent. On tient à en féliciter les auteurs.

Quelques remarques, pour ouvrir des pistes à la réflexion.

L'antithèse constituée par le couple national/universel peut nous surprendre. On attendrait volontiers : singulier/universel, particulier/général, national/international (ou mondial, global). Le concept de «Weltliteratur», forgé par Goethe, peut se traduire en français par «littérature mondiale» ou, selon Délerot en 1883, par «littérature universelle». En 1998, dans *Demeure*, Jacques Derrida opte pour «mondiale». La connaissance du concept allemand n'était pas requise pour que viennent à l'esprit des variations conceptuelles, appelées par l'opposition «nationale»/«universelle», variations inscrites dans l'aire sémantique des deux mots dans notre langue. La littérature «nationale» représente le singulier, le particulier, le régional ; ce qui est attaché à une origine, un lieu, une langue ; ce qui exprime le génie d'un peuple, d'une nation.

La littérature «universelle», ce peut être la littérature *du monde*, composée par les productions littéraires des cinq continents, contributions traversant le temps et l'espace. Ce n'est pas là le propos de Goethe mais, assurément, c'est bien une part de ce que nous nommons «littérature», et nous pensons alors à l'internationalisation, à la mondialisation, à la globalisation et à leurs ombres inquiétantes. La littérature «universelle», c'est aussi «le grand patrimoine légué par les classiques, Homère, Dante, Cervantès, Shakespeare, Goethe, dont la gloire s'est étendue au monde entier et dure depuis fort longtemps» (Wellek et Warren). Pour Goethe, «Weltliteratur», signifie un *idéal* cosmopolitique, celui de «l'unification de toutes les littératures en une vaste synthèse, où chaque nation tiendrait sa partie dans un concert musical» (Wellek et Warren).

A partir de là, on pouvait songer à la «difficulté» de l'écrivain qui, selon Blanchot, «doit en même temps répondre à plusieurs commandements absolus et absolument différents» (*La littérature et le droit à la mort*) et se demander, à titre de problématique, comment il est possible à l'œuvre littéraire de répondre à l'injonction contradictoire, avec quels moyens, compte tenu du fait que cette injonction ne se formule pas indépendamment de la situation historique et culturelle.

La mondialisation des œuvres, le métissage littéraire sont aujourd'hui un fait. Pour autant, faut-il penser que l'idée de «littérature» est partagée par tous les hommes, acceptée par tous les régimes politiques. Derrida a rappelé souvent que notre idée européenne de littérature est solidaire d'un droit de parole et d'écriture, dénié là où l'écrit peut tomber sous le coup d'une sentence de mort. On peut aussi légitimement se demander quelles seraient la nature et la valeur (intellectuelle, esthétique et morale) d'œuvres conçues pour ce public mondial, entité fantomatique difficile à imaginer. Les thèmes dits «universels» feraient-ils la matière de cette littérature ? Il faudrait, de toute façon, poser la question de la langue et de la traduction, marquer des différences (en fonction des genres – voir «La traduction de la poésie» d'Yves Bonnefoy, dans *Entretiens sur la poésie* –, des langues, des cultures...), définir des objectifs à la traduction littéraire. Pour information, on rappellera le débat qui eut lieu, en 1986, dans la *Revue Internationale* (numéros de l'été et de l'automne), entre Anthony Burgess et Tzvetan Todorov. Le premier, comme l'indique le titre de son article («La littérature est régionale») récuse l'idée que la littérature soit un art international. Seules les œuvres didactiques ou pornographiques, dit-il, sont exportables.

La littérature, travail de l'écrivain sur sa langue, n'a nulle autre valeur qu'esthétique, affirme Burgess, avant de conseiller expressément à tout vrai romancier d'exploiter «les mots de la même façon que les musiciens exploitent les sonorités». Sa formule est sans appel : «La littérature est régionale. Coupée de ses dialectes, elle mourrait». Dans sa réponse, Todorov invoque la traduction et le commentaire, pour surmonter les barrières linguistiques. Il distingue la compréhension et le plaisir esthétique, et, surtout, soutient que «la littérature a une vocation internationale dans sa réception» mais que, dans sa production, elle exige que l'écrivain soit «imprégné au maximum de sa particularité – temporelle, spatiale, culturelle – pour avoir quelque chance de s'approcher des traits universels de l'humanité» (exemple, selon Todorov : *Cent ans de solitude*, roman authentiquement colombien, a absorbé les leçons de Rabelais et de Faulkner). Ceci avait été déjà admirablement développé par Gide, dans une note intitulée «A propos des *Déracinés*» (1897), dans une chronique («Stevenson et du nationalisme en littérature») et dans un double article («Nationalisme et littérature»). Todorov conclut son propos en rappelant que la littérature ne constitue pas seulement un travail sur la forme et que le mot ne se réduit ni au son ni à la lettre, il signifie. Le discours parle du monde et la littérature, défiante à l'égard de l'esthétisme aussi bien qu'à l'égard de la «propagande», doit s'employer, conclut-il, à rechercher des valeurs.

Si l'on a jusqu'ici laissé de côté la problématique «historique», c'est pour montrer que le sujet pouvait être traité sans qu'on recourût au contexte de la formule de Goethe. Celle-ci trouve place au cœur d'un entretien où il est question de lectures que Goethe vient de faire, parmi lesquelles celle d'un roman chinois traduit, *Iu-Kiao-Li ou les Deux Sœurs*, dont il dit quelques mots à son interlocuteur. Il en retient surtout la grande mesure, qui lui fait songer à son *Hermann et Dorothee* et aux œuvres de Richardson. Goethe précise que ce roman, d'une «sévère modération», caractérise la force et la stabilité de l'empire chinois et n'est pas une exception, puisqu'il s'inscrit dans une immémoriale histoire de la littérature de la Chine (ils avaient, prétend Goethe, déjà de tels romans «quand nos aïeux vivaient encore dans les bois»). Cela conforte son idée que «la poésie est un bien commun de l'humanité», un trésor universel (Roger Caillois et Jean-Clarence Lambert ont autrefois publié un *Trésor de la poésie universelle*) et Goethe fustige ceux de ses contemporains qui croient que les Allemands ont le monopole du génie poétique, quand il suffit de regarder les productions étrangères pour condamner une telle présomption.

Cependant, ajoute Goethe, il ne s'agit pas d'y découvrir des chefs-d'œuvre (le seul *modèle* esthétique et moral, c'est chez les anciens Grecs qu'il faut le chercher) mais d'y trouver des sujets historiques. Le propos de Goethe s'oriente donc vers la suggestion d'une poétique résolument *classique*. Le poète, selon lui, doit créer une nature plus élevée que celle qui est offerte par les faits historiques. C'est sa *raison* qui doit le guider, et non le souci stérile de l'originalité (Goethe se moque de ceux, parmi les poètes contemporains, qui courent du sud au nord pour chercher des événements inouïs et souvent «assez barbares»). On voit que Goethe est loin de chanter les louanges du «romantisme allemand». Son propos a une portée littéraire mais aussi politique et personnelle, comme l'a bien vu Denis de Rougemont pour qui Goethe réaliserait, *en lui-même*, «la médiation d'une valeur irrationnelle et d'une utilité générale», médiation entre «la valeur unique et irrationnelle d'une nation d'une part, et le Bien Commun universel d'autre part» («Goethe médiateur», *Les personnes du drame*, 1947). La leçon que tire ici Rougemont ne vaut peut-être pas que pour l'époque de Goethe et la sienne : «Il n'y a de valeur que personnelle et originale, c'est-à-dire à l'état premier, incommunicable. L'exaltation de ces valeurs en elles-mêmes, le nationalisme romantique, conduit à la guerre. L'affaiblissement de ces valeurs dans ce qu'elles ont de spécifique, par la multiplication inconsidérée des échanges, conduit à l'internationalisme de la médiocrité. Seule, la médiation, c'est-à-dire l'effort de surmonter en soi-même d'abord les idiosyncrasies pour n'en offrir aux autres que les plus hauts et utiles résultats, peut sauver à la fois la valeur et la paix».

Goethe n'a nullement oublié que, depuis le Moyen-Age, les différentes «nations» prennent mutuellement connaissance d'elles-mêmes, de leurs créations, de leurs «histoires». Marc Fumaroli a montré comment la rhétorique a nourri l'Europe entière à travers le réseau de la République des Lettres. Curtius, avant lui, avait éclairé les voies de la constitution de la «littérature européenne» depuis le Moyen-Age latin.

Précisons aussi que Goethe, par sa pratique même de traducteur, est parfaitement conscient du caractère ambivalent de la traduction (Il emploie le mot «parodistique» pour désigner le procédé, selon lui très français, qui consiste à exiger «pour tout fruit étranger un équivalent qui ait poussé dans son propre terroir». *Le Divan oriental-occidental*).

Pour être juste, on doit dire que certains «romantiques allemands» ont prôné ardemment aussi une saine curiosité à l'égard des littératures étrangères (F. Schlegel loue les poètes allemands qui ont entrepris de transplanter les beautés de la poésie italienne et espagnole sur le sol germanique). Ils ont, à leur manière, pensé l'idée d'universalité (Tieck : «il n'y a qu'une poésie» et elle «s'étend des temps les plus anciens à l'avenir le plus éloigné»).

La vérité exige aussi qu'on reconnaisse que notre Querelle des Anciens et des Modernes éclaire la complexité de la littérature française sous Louis le Grand : «Est-elle une imitation plus ou moins réussie des modèles de l'Antiquité, ou est-elle elle-même un modèle dont la réussite ne doit à l'imitation des Anciens qu'une part mineure? Dans le second cas, celui que soutient Perrault, d'autres traditions, médiévales, chevaleresques, courtoises, bref autochtones, sont à la racine de cette accession française au rang d'exemple imitable» (M. Fumaroli. *La diplomatie de l'esprit*). De cette tension entre les deux pôles, on trouvait des exemples en chaque siècle de notre littérature française, depuis le Moyen-Age jusqu'à nos jours.

La réflexion sur cette formule de Goethe pouvait bien sûr se tourner vers notre époque, qui appelle à la reconnaissance des différences, au nom du droit à l'existence du «mineur» face à la puissance hégémonique du «majeur» (Deleuze, à propos de Kafka), ou du «*petit contexte*» face au «*grand contexte*» (Kundera). La globalisation fait courir à la littérature le risque de l'atonie, de l'inertie. D'où l'exigence d'une exploration de ce qui, au centre ou sur la limite de la langue et de la culture où s'exprime l'écrivain, constitue une réserve d'altérité propre à faire résonner, dans cette langue et dans cette culture, des possibilités inouïes. Lorsque Proust déclare que «les beaux livres sont écrits dans une sorte de langue étrangère» (*Contre Sainte-Beuve*), que «le devoir et la tâche d'un écrivain sont ceux d'un traducteur» (*Le Temps retrouvé*), que «chaque artiste semble ainsi comme le citoyen d'une patrie inconnue, oubliée de lui-même» (*La Prisonnière*), il tente de faire entendre l'étrange essence de la littérature, qui tend le langage vers sa limite périlleuse et en même temps vers son intimité mystérieuse. Vers ce double foyer, si l'on peut dire, où se fait la «vision» inédite, le «style».

La littérature du XXème siècle a interprété à sa manière l'opposition goethéenne. Elle semble comme repoussée par les pôles de l'identité (nationale) et de l'hybridité (mondiale). Il y a tous ces écrivains bilingues ou multilingues (Wilde, Beckett, Nabokov, Borges, Pound, Cioran, Ionesco, Kundera...) qui, exilés, font œuvre en une langue autre que leur langue maternelle, ou en deux langues à la fois. Ils illustrent l'«extraterritorialité» de la littérature moderne, comme dit Steiner. «Délogés, expropriés, locataires de la langue adoptée et nomades en elle (Maurras les appelait «les phoques», Gide parle, lui, des «amphibies»), ils expérimentent, explorent, transfuges passant d'un vernaculaire à l'autre, créant ainsi des passages vivifiants. Symboles de «l'Age des réfugiés», fruits d'«une civilisation de quasi-barbarie qui a fait tant d'apatrides, qui a déraciné les langues et les peuples» (Steiner), ils errent à travers la langue, mais vers quelque «patrie intérieure» qu'ils tentent de rejoindre, non dans la solitude, mais en compagnie de leurs lecteurs.

Correcteur : Jean-Pierre DUSO-BAUDUIN.

**Epreuve écrite de dissertation littéraire
Option Lettres et sciences humaines**

Epreuve ouverte sous la responsabilité de l'ESSEC

Epreuve ENS LSH LYON

Moyenne par école

Ecoles	Moyennes	Candidats
ESSEC	8.91	190
E.M. Lyon	8.65	131
EDHEC	8.29	139
ESC Amiens	7.67	12
ESC Brest	10.33	6
ESC Chambéry	9.00	4
ESC Clermont-Ferrand	8.22	9
ESC Dijon	7.30	22
ESC Grenoble	7.76	72
ESC La Rochelle	8.29	7
ESC Le Havre	6.57	7
ESC Lille	7.30	66
ESC Montpellier	7.27	22
ESC Pau	8.20	5
ESC Rennes	7.92	24
ESC Saint-Etienne	6.20	5
ESC Troyes	8.00	3
CERAM Sophia-Antipolis	6.83	29
ESCEM (Tours et Poitiers)	7.53	17
AUDENCIA Nantes	8.22	137
IECS Strasbourg	6.98	20

Moyenne générale : 8.30
 Nombre de candidats : 272

ENAss (opt. Histoire-géographie)	6.00	2
E.S.M. de Saint-Cyr	6.75	8
INSEEC (Paris-Bordeaux)	6.18	11
INT Management	7.17	9
I.S.C.	6.50	18

DISSERTATION LITTÉRAIRE

Option Lettres et sciences humaines

Épreuve ENS LSH LYON

Paul RAUCY

Sujet : *«Je ne diray qu'un mot : de ce monde nouveau
Tu bastis un modèle, et peincts en ce Tableau
Je ne sçay quoi meslant le doux-utile ensemble».*

Dans quelle mesure ces vers, extraits du dernier des sonnets placés en tête de l'ouvrage de Jean de Léry, vous paraissent-ils éclairer la lecture ?

La moyenne des 272 copies corrigées cette année s'élève à 8,30 ; elle est donc stable par rapport à celle de l'an dernier (8,27), et les travaux témoignent généralement d'une préparation sérieuse de la part des candidats : l'oeuvre est connue, de même que les règles du jeu, même si ce jugement d'ensemble appelle quelques nuances et nécessite qu'on rappelle quelques conseils. Les résultats, les qualités et les défauts des copies sont assez conformes – et il n'y a là bien sûr rien d'étonnant – à ce qu'on peut constater dans l'année ; mais on se donne ici pour principe dans l'évaluation d'ouvrir largement l'éventail des notes, afin que l'épreuve puisse jouer pleinement son rôle discriminant, dans un sens et dans l'autre. Les meilleures copies obtiennent donc de très bonnes notes, et on n'hésite pas non plus à noter très bas des travaux qui sont très en deçà des exigences de l'épreuve.

La répartition des notes peut se présenter de la manière suivante :

- ✧ On trouve 23 copies entre 0,5 et 3. Ce sont des devoirs à peine esquissés, qui se limitent à une introduction ou se présentent sous la forme de plans sommaires. Se situent aussi dans cette tranche de notes des devoirs incohérents ou marquant une méconnaissance très nette de l'oeuvre. Le nombre de ces copies tout à fait insuffisantes est plus important cette année. Peut-être certains candidats avaient-ils fait le pari que Léry ne ferait pas l'objet de l'épreuve ?
- ✧ Le nombre de copies notées entre 4 et 5 est de 31. Ces travaux sont souvent assez pauvres, à la fois en raison d'une mauvaise connaissance du texte, dont la structure d'ensemble n'est parfois pas connue, et en raison d'une réflexion qui elle-même reste très vague et ne se soucie pas du sujet.
- ✧ 108 copies ont été notées entre 6 et 8. Dans ces devoirs, la réflexion le plus souvent reste insuffisante. Les connaissances, souvent vagues et superficielles, ne sont pas mises au service d'une argumentation qui soit appropriée au sujet et au problème qu'il pose. Souvent d'ailleurs, et on y reviendra, la compréhension du sujet est restée lacunaire, imparfaite, de sorte que les devoirs se limitent souvent à l'illustration de certains termes de la citation et reprennent des développements tout faits sans avoir pris la mesure de la question posée.

- ✧ 64 copies ont obtenu entre 9 et 11. Ce sont des copies moyennes, qui témoignent de réelles connaissances et dont la rédaction est globalement correcte, mais qui sont souvent marquées par une compréhension partielle, voire erronée du sujet. Dans la mesure où le sujet a en effet souvent été mal compris, on n'a pas voulu pénaliser trop lourdement des travaux qui, sans prendre en compte avec assez de netteté le problème posé, faisaient preuve cependant de qualités de clarté et de rigueur dans la construction et dans lesquels on pouvait reconnaître une certaine maîtrise de l'oeuvre et de l'exercice.
- ✧ Entre 12 et 14, on trouve 35 copies. Ce sont des devoirs solides, bien informés et qui tiennent compte efficacement du sujet. La rédaction est parfois maladroite, la problématisation trop floue, mais l'enjeu de la question est vu et l'effort de réflexion est souvent intéressant.
- ✧ Il y a enfin 16 copies notées entre 15 et 19. C'est davantage que l'an dernier, ce dont il faut se réjouir. Ces travaux sont d'une grande qualité : bien écrits souvent, c'est à dire avec clarté et élégance, ils sont également efficaces et justes dans leur composition et leur progression, et on éprouve à les lire le plaisir de voir une intelligence au travail. Le sens et l'intérêt spécifique du sujet sont compris et la connaissance de l'oeuvre est non seulement remarquable, mais réellement personnelle et ajustée par ailleurs à la question.

Il n'est pas inutile peut-être d'indiquer ici quelques pourcentages : on trouve entre 0,5 et 5 presque 20 % des copies. Entre 6 et 8, presque 38 % ; 23,5 % entre 9 et 11, à peu près 13 % entre 12 et 14, et un peu moins de 6 % entre 15 et 19. Si l'on considère pour simplifier que la moyenne du paquet est à 8 sur 20, on constate qu'il y a en dessous de cette note 43,40 % des copies, et 56,60 % entre 8 et 19. Si l'on prend le 10 comme repère, on a en dessous de cette note 67,65 % des copies et 32,35 % au-dessus.

Rappelons aux candidats que l'évaluation des copies tient compte des critères suivants : la correction et la qualité de l'expression, la connaissance de l'oeuvre, qui a normalement été étudiée de manière approfondie dans l'année, la maîtrise de l'exercice et la compréhension du sujet. S'il est vrai que le plus souvent les défauts, ou les qualités, convergent, et que l'évaluation reste globale, il n'en est pas moins vrai que le jugement du correcteur se forme à partir de ces éléments d'appréciation.

Il ne s'agit pas ici d'offrir une collection de perles. Mais l'orthographe et la syntaxe sont assez souvent malmenées dans les devoirs et on peut être choqué de voir des élèves de Première supérieure ignorer la différence entre « empreint » et « emprunt », conjuguer le verbe « renvoyer » comme s'il était de la même famille que « voir », confondre « tache » et « tâche » ou ne pas distinguer la construction de « se rappeler » de celle de « se souvenir ». On a relevé de fréquents problèmes avec les doubles consonnes : les Européens ont parfois gagné P, ce qui constitue un élargissement très contestable, l'adjectif « personnel » ou le mot « littérature », sous l'influence de l'anglais sans doute, sont souvent amputés d'un N ou d'un T ; quant à la « balade », le mot ayant un caractère familier qui rend son emploi un peu déplacé dans un devoir, elle est de surcroît orthographiée comme le mot « ballade ». On pourrait ajouter que même l'effet de la sympathie qu'il éprouve pour Léry n'autorise pas à remplacer le I de Lévi-Strauss par un Y, que les souvenirs des *Fêtes galantes* ne justifient pas qu'on écrive « l'allée » quand il s'agit de « l'aller », qui précède le retour. On rappellera que si le français, le portugais ou le tupi comme langues ne prennent pas de majuscules, un Français, un Portugais ou un Tupi y ont droit. Enfin, si le dogme de la « transsubstantiation » a fait l'objet de sévères remises en cause, au prix de simplifications assez hardies, son orthographe non plus n'a pas été épargnée. Pour ce qui est des citations, on n'a pas prêté une attention scrupuleuse au respect de l'orthographe du XVI^{ème} siècle, mais il faut rappeler que les fautes concernant les accords, la différence entre participe passé et infinitif ou les ajustements que requiert l'intégration des citations dans le propos ne méritent pas la même indulgence.

On a par ailleurs trouvé tout à fait inadmissible que dans une épreuve de concours certains candidats se permettent de réduire le titre de l'ouvrage de Léry à « HVTB », ou « HVB » : faut-il rappeler que les abréviations sont à réserver aux notes personnelles et qu'on attend des candidats un travail rédigé ? S'il est tout à fait licite d'abrégier le titre en *Histoire d'un voyage*, ou même de parler de l'*Histoire*, les initiales sont à proscrire, pour les titres comme pour le nom de l'auteur, qu'on a parfois trouvé écrit « JDL » !

Pour en terminer avec ces questions d'écriture, il faut redire ici que « ce qui se conçoit bien s'énonce clairement », et qu'on attend des candidats une rédaction agréable certes mais aussi simple et nette autant que possible. Qu'ils se méfient donc des images incohérentes, des effets de manches et des mots savants dont ils ne connaissent pas bien le sens : toute description ne relève pas de l'*ekphrasis*, ni de l'hypotypose d'ailleurs.

On a pu constater que l'oeuvre était généralement bien connue, et la maîtrise du texte est parfois remarquable de précision : certains candidats allient aux qualités d'analyse et de construction une excellente mémoire. Mais dans les travaux faibles ou médiocres, on déplore que le propos reste vague, et les appuis dans le texte manquent parfois d'assurance. Il faut sans doute rappeler que l'exercice de la dissertation littéraire suppose qu'on se fonde sur des exemples judicieusement choisis. La réflexion sur le « doux-utile » devait prendre appui sur des références précises : c'est l'effet produit qui est ainsi qualifié et pour mesurer quelle est la part du « doux » dans le texte, pour mettre en évidence le plaisir esthétique que l'auteur du sonnet trouve à la lecture du livre de Léry, puisque aussi bien ce n'était pas seulement ce dont parle Léry mais aussi la manière dont il en parle qui est en jeu dans ces quelques mots, il était important de pouvoir trouver dans le texte des prises suffisamment nettes. Le vague du souvenir va quelquefois jusqu'à provoquer des confusions regrettables : entre banane et ananas, entre tapir et coati, ou pire, entre Ouetacas et Margajas.

Enfin, c'est la structure même de l'oeuvre qui est parfois méconnue : le nombre de chapitres, la part respective de l'aventure et de l'inventaire, pour reprendre les mots de Franck Lestringant, l'ordre dans lequel sont traités les différents aspects de la réalité brésilienne sont parfois l'objet de considérations très approximatives. En soulignant que Léry nous propose un « modèle » de ce « monde nouveau », le sujet invitait très nettement à réfléchir à la question de l'ordre des réalités évoquées. Il fallait donc avoir un souvenir précis de la table des matières, pour pouvoir réfléchir à l'ambition de connaissance que porte ce livre, à ce que l'écriture représente comme mise en ordre, classement. Beaucoup de devoirs mentionnent le texte de Michel de Certeau consacré au livre de Léry. La référence était très intéressante, on aurait aimé que les candidats s'aperçoivent plus souvent que le problème posé par le sujet rendait cette référence tout à fait opératoire à condition qu'on veuille bien s'en servir. Encore fallait-il que la connaissance du texte de Léry soit suffisamment précise pour donner corps à la réflexion.

On peut sans doute passer plus vite sur la maîtrise de l'exercice de la dissertation : les copies sont généralement composées, comportent une introduction, une conclusion et trois parties, et la durée de l'épreuve ne paraît pas gêner les candidats, qui présentent généralement des travaux complets. Mais les introductions trop souvent n'amènent pas, parfois même ne rappellent pas le sujet, qui est supposé connu du lecteur ; elles ne problématisent pas non plus la question, de sorte qu'on ne parvient pas à voir quelle sera l'unité du travail et quelle est la perspective de l'argumentation qui s'annonce. Les développements manquent de précision, les transitions restent par ailleurs assez mécaniques, ce qui est la conséquence d'un manque d'unité organique de la réflexion.

On trouve encore trop de devoirs dont la composition résulte d'un simple découpage de la citation, les différents termes étant en quelque sorte illustrés les uns après les autres, de sorte que la signification d'ensemble du sujet, qui ne résulte pas de l'addition des éléments qui le composent, n'est pas réellement prise en compte. Plus concrètement, on rappellera aux candidats que deux ou trois phrases de bilan, aux moments clés du travail, permettent souvent de donner un peu de fermeté à des travaux qui ont trop souvent tendance à se défaire plutôt qu'à se construire. On redira aussi qu'une partie se compose de plusieurs paragraphes, qu'un devoir gagne à se présenter clairement, et qu'il vaut mieux aider le correcteur à voir où se trouvent les articulations du raisonnement plutôt que de le laisser chercher dans une sorte de *continuum* assez pénible à lire – et parfois à déchiffrer –, où finit par exemple la deuxième partie ou si le travail comporte une conclusion. Les conclusions enfin sont souvent un peu expédiées en effet : cette partie du travail doit faire l'objet de soins plus attentifs.

La compréhension du sujet est ce qui, cette année, a posé le plus souvent problème. La citation était extraite du dernier des onze sonnets qui précèdent la préface. Ces textes rendent hommage à l'auteur et louent son travail et, dans la mesure où ils figurent dans le volume, après la dédicace, on avait tout lieu de penser qu'ils avaient été lus avec assez d'attention pour que soient évitées des erreurs qui ont parfois rendu difficile la conception même du devoir. Parmi les sonnets en question, un seul est de Léry : c'est le septième et il s'intitule *Sonnet de l'auteur*. Pourquoi, alors que le *Tu* est employé dans un tercet où il est question, de toute évidence, de l'ouvrage de Léry, aller supposer que c'est ici Léry lui-même qui s'adresse à lui-même, ou à Dieu ? Le modèle et le tableau deviennent, dans ce dernier cas de figure, des manières de désigner, non pas l'ouvrage, mais la Création divine.

Certains candidats, dont il faut bien dire qu'ils ont manqué en l'occurrence de bon sens autant que de connaissances, se sont donc obligés à des acrobaties qui rendaient parfois impossible l'équilibre et la progression de l'argumentation.

Le mot *modèle* a également été souvent mal compris. De nombreux candidats donnent à ce terme un sens normatif d'exemple à suivre, et rattachent son emploi à l'idée naissante du « bon sauvage » : Léry proposerait le Brésil et ses habitants comme modèles à des Occidentaux déchirés par des luttes fratricides, hypocrites et cruels, et ces candidats lisent donc d'emblée le sujet comme s'inscrivant dans le cadre de cette opposition que Léry met en évidence, par exemple, au début du chapitre XXI, quand il dit « Adieu à l'Amérique » : « *Je confesse en mon particulier, dit-il, combien que j'aye toujours aimé et aime encores ma patrie : neantmoins voyant non seulement le peu, et presque point du tout de fidélité qui y reste, mais, qui pis est, les desloyautez dont on y use les uns envers les autres, et brief que tout nostre cas estant maintenant Italianisé, ne consiste qu'en dissimulations et paroles sans effects, je regrette souvent que je ne suis parmi les sauvages, ausquels (ainsi que j'ay amplement monstré en ceste histoire) j'ay cogneu plus de rondeur qu'en plusieurs de par-deça, lesquels à leur condamnation, portent titre de Chrestiens* ». Cette dimension critique du texte existe certes et il est vrai que Léry compare souvent le par-delà et le par-deçà pour stigmatiser les mœurs occidentales. Mais d'une part cette relation de comparaison est souvent dans les copies l'objet de simplifications très marquées, au point d'aboutir à des remarques parfois anachroniques, et à un plan où les deux premières parties opposent de façon artificielle et mécanique l'idylle brésilienne au cauchemar brésilien, les Tupi étant malheureusement cannibales et ne connaissant pas Dieu ; d'autre part et surtout, le sujet ne porte pas sur cet aspect de l'oeuvre, et le sens du mot *modèle* est à comprendre en fonction du contexte qui est le sien.

Dans l'expression « de ce monde nouveau/Tu bastis un modèle », *monde* est complément du nom *modèle* : l'auteur du sonnet ne dit pas que Léry bâtit un modèle à partir de ce monde nouveau, mais qu'il bâtit un modèle de ce monde ; non pas qu'il propose un exemple à suivre, mais qu'il nous propose de ce monde nouveau une représentation, une image en réduction, et une image ordonnée, qui permet d'en avoir une idée complète, de le comprendre. La représentation permet la connaissance, et en cela elle est *utile*. Les candidats pouvaient retrouver ici la notion d'inventaire, qu'ils mentionnent dans leurs travaux, mais sans voir souvent que cette dimension d'inventaire était à interroger, et que le sujet proposé les invitait à réfléchir à la relation entre *modèle* et *tableau*. *Bâtir un modèle* est en effet expliqué et complété dans ces vers par *peindre un tableau*. On voit bien alors que si le modèle nous place du côté de la représentation ordonnée, liée à la connaissance d'un monde créé par Dieu et qui témoigne par sa perfection de la majesté du Créateur, le tableau nous renvoie à la dimension du plaisir esthétique. L'ouvrage est un tableau, que l'on peint, et pas seulement un modèle que l'on bâtit. L'objet de l'entreprise n'est pas seulement l'utile, mais aussi l'agréable, le doux, et l'effet produit est bien ce sentiment du « doux-utile » que souligne le dernier vers du tercet.

L'agrément de ce qui est peint tient à la qualité de l'exécution, et l'expression de « doux-utile » qui est fort connue, nous renvoie à Horace, qui recommande au poète de mêler le doux à l'utile, afin d'instruire et de plaire en même temps. Parler de *modèle* et de *tableau*, dire que l'*Histoire d'un voyage* mêle le *doux* et l'*utile*, qu'elle sait plaire et instruire, c'est faire d'elle une oeuvre littéraire, ce que confirme s'il en était besoin l'emploi du « Je ne scay quoy », qui évoque le caractère indéfinissable du texte littéraire.

On le voit, le sujet définit une perspective qui est celle de la représentation, et invite à se poser la question de la nature littéraire du texte. Trop souvent, l'intérêt spécifique du sujet n'a pas été vu et les candidats n'ont pas fait l'effort de définir une problématique, de réfléchir à un plan qui soit approprié à la question posée et de faire servir leurs connaissances à la réflexion qu'on pouvait attendre d'eux sur cette question. La plupart d'entre eux ont en effet les connaissances nécessaires, on trouve dans les devoirs de quoi traiter le sujet, mais il n'est pas véritablement traité. Il n'y avait pas bien entendu de plan obligé, mais l'épreuve ne consiste pas à simplement restituer des connaissances de manière à peu près ordonnée, ni à forcer le sujet pour se donner l'occasion de proposer des développements empruntés à des travaux portant sur d'autres questions.

On attend des candidats une véritable réflexion, qui suppose qu'ils aient, à tout le moins, une idée de ce qui fait l'unité du sujet. Il fallait donc donner un sens concret aux termes dont il se compose, et se demander en quoi le livre de Léry peut correspondre à cette double caractérisation : modèle et tableau, douceur et utilité, le caractère littéraire du texte étant l'objet d'une sorte de dénégation de la part de Léry qui, dans la préface, mais aussi à la fin de son livre, souligne sa maladresse et qui associe de plus le souci esthétique au mensonge. En tant que modèle, son livre propose une représentation ordonnée, l'écriture devant permettre une maîtrise des choses. Dès la préface, l'auteur souligne son ambition de vérité, au rebours d'un Thevet qui va «chercher des fariboles au royaume de la lune, pour remplir et augmenter ses livres des contes de la cigogne». On pouvait renvoyer précisément dans le texte aux manifestations de cet ordre, tant dans la composition d'ensemble que dans le détail du texte : le recours aux comparaisons, les nombreuses indications de régie, le souci de rectifier les erreurs, de faire jouer le principe d'*autopsie* jusqu'à nous faire voir les oiseaux marins plumés ou le «dedans du Marsouin».

On pouvait réfléchir aux raisons de cet ordre, aux principes qui le fondent, rapprocher l'ordre de l'inventaire de celui de la Genèse, renvoyer à une représentation du monde qui fait de l'équateur une ligne de symétrie, montrer qu'il est difficile de respecter cet ordre absolument et qu'il souffre certaines irrégularités. Il s'agissait en tout cas d'approfondir cette question du modèle, de ne pas la tenir pour réglée avant même de l'avoir posée. Si Léry nous offre non seulement un modèle, mais aussi un tableau, c'est également sur l'art de peindre qu'il fallait s'interroger : il y a dans *l'Histoire d'un voyage* non seulement le souci de faire comprendre, mais aussi celui de faire voir. Comment Léry rend-il plaisantes ses descriptions, en quoi l'art de l'anecdote vient-il soutenir l'évocation des réalités brésiliennes, à quoi tient et comment se manifeste cette fraîcheur de regard dont parle Lévi-Strauss et qui donne à la peinture qui nous est faite du Brésil une sorte d'éclat merveilleux ? On voit alors que la réussite que célèbre l'auteur du sonnet serait due à un équilibre entre instruire et plaire, Léry se montrant capable de rendre plaisant ce qui est utile et illustrant ainsi les vers d'Horace : «Il enlève tous les suffrages celui qui mêle l'agréable à l'utile, sachant à la fois charmer le lecteur et l'instruire» (*Art poétique*, vers 343-344).

La réflexion étant ainsi engagée, la question de savoir si l'oeuvre de Léry relève de la littérature et à quoi tient pour nous son caractère littéraire pouvait certes recevoir des réponses diverses et il ne s'agit pas ici de bâtir ou de proposer un quelconque modèle. Peu de candidats ont contredit ce que Lévi-Strauss affirme dans l'entretien repris en tête du volume : «Ce livre est un enchantement. C'est de la littérature». Mais peu se sont servi des termes du sujet pour faire jouer la question. On pouvait se demander, et certains l'ont fait de manière parfois précise et convaincante, dans quelle mesure l'entreprise qui consiste à faire connaître le nouveau, à bâtir un modèle du nouveau monde n'est pas une tâche impossible, ou qui du moins est marquée par le recours à des comparaisons qui ne permettent pas de se représenter dans son unité l'être ou la chose que Léry veut nous faire connaître : le caractère composite de l'image du *tapiroussou* a souvent été mentionné, la description par comparaison pouvant, comme le sommeil de la raison, engendrer des monstres.

On pouvait également rappeler – et c'était peut-être l'occasion de passer d'un sens à l'autre du mot modèle – le caractère polémique et apologétique de ce texte : la connaissance de l'autre cède à certains moments le pas à la critique du même, et cette connaissance est par ailleurs bloquée par les *a priori* du pasteur Léry, la description de la réalité étant parfois bornée par la certitude de posséder la Vérité. L'utilité du texte, si on renvoie à son dessein, n'est pas seulement de faire connaître ce monde nouveau, mais aussi de prendre part à la lutte pour la cause protestante, et le modèle que bâtit Léry est parfois un exemple qu'il propose, dans un jeu de reflets et d'équivalences complexes entre le par-deçà et le par-delà. Quant à la douceur, elle tourne parfois à l'aigre, le ton du pamphlet donnant d'ailleurs à certains passages du texte une réelle vigueur. Plutôt que de constituer un modèle qui permettrait une connaissance des réalités du Nouveau Monde, modèle présenté avec art comme un tableau agréable et vivant, on peut se demander si l'ouvrage de Léry n'est pas marqué par la tension entre des postulations contradictoires, rendant compte d'une sorte d'hésitation entre par-delà et par-deçà, témoignant d'une double fidélité qui engage tout le sujet dans l'aventure.

Cette instabilité et la complexité des rapports et des enjeux est peut-être, plus que la synthèse du doux et de l'utile, ce qui définit pour nous la nature littéraire du texte. Le principe d'autopsie, dont Léry souligne qu'il fonde le caractère véridique de ce qu'il raconte et décrit – ce qui permet en somme de présenter l'ouvrage comme proposant du Brésil un modèle –, est aussi ce qui marque dans le texte, pour reprendre l'expression de Franck Lestringant, «l'invention de la personne». Entre émerveillement et horreur, entre sentiment de l'altérité irréductible et épreuve de cette altérité en soi, entre certitude et incertitude, désir de maîtrise par l'écriture et tentative de ressaisir ce qui échappe et ne peut être inscrit dans le texte autrement que par la nostalgie, en creux, *l'Histoire d'un voyage* nous enchante peut-être surtout parce qu'elle introduit dans le modèle et dans le tableau une part d'aventure ou d'incertitude, une sorte de trouble.

C'est peut-être moins le modèle du Nouveau Monde que le regard de Léry qui nous intéresse, moins la maîtrise de l'art de peindre que ce qui se joue dans l'acte de peindre et de raconter, moins le savoir dispensé par le livre que le *je ne sais quoi* qui l'empêche de se clore sur lui-même et qui constitue en quelque sorte la part de l'autre. Parce que l'aventure engage le sujet, avec ses contradictions et son histoire tout entière qui s'y invente et s'y joue, l'effort pour bâtir un modèle est problématique, les enjeux en sont multiples et cet effort est pris dans le mouvement de va et vient entre les deux rives de l'Océan et entre les deux époques de sa vie ; le plaisir que nous donne le livre de Léry n'est pas tant alors celui qui résulterait de la maîtrise d'un art dont il nie d'ailleurs qu'il le possède et qu'il apparente au mensonge, ni celui d'une connaissance de l'autre qui ne parvient pas toujours à se déprendre des engagements et des représentations de l'auteur, mais bien le plaisir d'entrer dans une expérience, d'éprouver un engagement de la personne dont la réalité se mesure à la cohérence profonde de certains thèmes obsédants et à la construction d'une sorte de mythe personnel : la littéarité du texte tient peut-être alors paradoxalement aux imperfections dans la construction du modèle, comme la singularité de la voix de Léry, son charme, se définit par le refus des ornements d'emprunt et des mots «bien pindarisez».

Il n'y a là que de possibles orientations pour la réflexion. La réussite incontestable de certains devoirs tient certes à la maîtrise de connaissances, précises et permettant des analyses fines et pertinentes ; à la qualité de l'expression, la dissertation «estant assez riche quand elle est remplie de son propre sujet» ; à l'agrément que donnent au travail la clarté de la composition et la netteté dans la progression du propos ; mais elle tient aussi et surtout à l'engagement intellectuel dans la réflexion sur le sujet, de sorte que les bons et très bons travaux sont assez différents les uns des autres, offrant au correcteur, parmi d'autres sujets de satisfaction, le plaisir de la nouveauté.

Correcteur : Paul RAUCY.

**Epreuve de dissertation philosophique
Option Lettres et sciences humaines**

Epreuve ouverte sous la responsabilité de l'ESSEC

Epreuve ENS Ulm (A/L - B/L)

Moyenne par école

Ecoles	Moyennes	Candidats
ESSEC	9.07	168
E.M. Lyon	8.37	122
EDHEC	8.20	117
ESC Amiens	6.00	3
ESC Brest	6.80	5
ESC Chambéry	6.00	3
ESC Clermont-Ferrand	7.25	12
ESC Dijon	6.90	10
ESC Grenoble	7.81	63
ESC La Rochelle	5.91	11
ESC Le Havre	6.63	8
ESC Lille	7.75	52
ESC Montpellier	7.58	24
ESC Pau	6.71	14
ESC Rennes	7.04	25
ESC Saint-Etienne	10.00	2
ESC Troyes	10.00	2
ESCEM (Tours et Poitiers)	7.50	14
AUDENCIA Nantes	8.17	103
CERAM Sophia-Antipolis	7.35	17
IECS Strasbourg	6.95	21

Moyenne générale : 8.46

Nombre de candidats : 269

E.S.M. de Saint-Cyr	7.70	70
INT Management	9.00	11
I.S.C.	7.60	10
INSEEC (Paris-Bordeaux)	8.29	7

DISSERTATION PHILOSOPHIQUE

Option Lettres et sciences humaines

Epreuve ENS Ulm (A/L et B/L)

Frank BURBAGE

Sujet : Faire la loi

Si les bonnes et les très bonnes copies n'ont pas manqué dans cette épreuve, le niveau d'ensemble est assez inquiétant, et le jury a été, cette année, fort déçu. De trop nombreuses copies manquent à la fois de connaissances et de discernement, et ceci de manière peu explicable à ce niveau d'études. Elles ne prennent pas le temps d'analyser et de construire le sujet. Elles semblent correspondre à une pratique ponctuelle et superficielle de la réflexion philosophique. Des erreurs étonnantes sont parfois commises à propos de références ou de points de doctrine élémentaires, ce qui témoigne non seulement d'une ignorance, mais aussi d'une réelle désinvolture dans le travail de préparation et de composition. De telles copies se sont vues attribuer une très mauvaise note. Nous espérons qu'il s'agit d'un accident ponctuel et que les choses s'amélioreront lors des prochaines sessions.

Il est effectivement judicieux – nous le disons régulièrement – de mobiliser des exemples, d'ancrer la recherche dans des situations concrètes, d'examiner le sens des mots ou des expressions familières. Le sujet de cette année faisait délibérément appel à ce registre du langage populaire. Encore faut-il que le questionnement initial soit réellement critique, suffisamment large et développé pour ne pas s'arrêter à une illustration immédiate et restreinte d'un sujet dont on croit (en quelques lignes) avoir saisi le sens. Beaucoup de copies remarquent que l'enfant capricieux ou le chef mafieux entendent «faire la loi» (imposer leurs volontés ou leurs désirs arbitraires). Mais c'est souvent pour établir tout de suite une équation plate entre «faire la loi» et «se comporter comme un hors-la-loi». Pour opposer ensuite, dans un discours qui ne manque pas d'être moralisateur, le véritable-état-de-droit aux mauvais-rapports-de-force ; ou pour s'insurger de manière un peu grandiloquente contre les atteintes portées à la «sacralité de la loi», expressive – bien évidemment – de la dignité humaine. Ces lectures hâtives (qui s'expriment parfois dans une langue plutôt bien tournée !) et unilatérales ont conduit nombre de candidats dans une véritable impasse : aux limites du contresens, voire du non-sens (les représentants démocratiquement élus de l'assemblée législative seraient-ils des enfants capricieux ou des chefs mafieux ?), ils ne disposent d'aucun objet de réflexion véritable. Reste alors à accumuler des petites fiches préfabriquées sur les notions ou sur les doctrines. Ce qui ne permet pas de convaincre, parce que les analyses, fussent-elles savantes, manquent alors de nécessité et sont manifestement plaquées sur un sujet interprété à la hâte et privé, par conséquent, de toute fécondité.

Le jury est aussi frappé par le caractère très abstrait de nombreux développements, qui substituent de grands mots un peu vagues à l'examen patient du réel. Il est évident qu'un sujet comme celui-ci appelle la connaissance historique, l'instruction civique, et, plus généralement, une conscience du monde un peu aiguisée.

Point n'est besoin de multiplier les références (certaines copies font allusion à dix, voire à quinze auteurs, ce qui est forcément très superficiel). Quelques unes peuvent amplement suffire, à condition d'être pertinentes, développées, aussi exactes que possible et surtout, mises au service d'une problématisation judicieuse. Il n'y a pas de référence obligée : c'est le candidat qui s'oblige lui-même, dès lors qu'il fait appel à tel ou tel philosophe, à un usage pertinent et précis.

Rappelons que les sujets proposés aux candidats sont volontairement très ouverts, comme ceux qu'ils ont l'habitude de traiter en classe d'hypokhagne et de khagne. Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux pratiqués au concours de l'ENS.

Une analyse élémentaire du sujet conduisait dans plusieurs directions, auxquelles il fallait essayer de donner quelque cohérence :

- celui qui «fait la loi» est effectivement celui qui use de ses forces pour s'imposer et pour se faire commandant ; il n'est pas difficile de trouver des exemples historiques («coups de force», «coups d'État», «putschs») ou de mobiliser les ressources de la fiction (littéraire ou cinématographique).
- «faire» a aussi le sens de «fabriquer», «produire», «réaliser» : ce qui semble signifier que la loi serait une réalité dont l'existence ne va pas de soi, et qu'elle existe moins comme quelque chose à découvrir (qui serait donné ou déjà fait) que comme quelque chose à effectuer. Mais quelle serait la nature d'une telle «effectuation»? Certains candidats ont remarqué, ce qui pouvait effectivement se révéler utile, que «faire» signifie à la fois la fabrication et l'action, et que ces deux notions ne reviennent pas au même : on peut être agent, ou actif (comme citoyen par exemple), sans être dans la situation d'un producteur ; on peut donner son accord (plein et entier) à quelque chose que l'on n'a pas élaboré. Sauf à considérer, ce qui pouvait effectivement être examiné, que cet engagement actif a le sens (et les effets) d'une ré-élaboration.
- il fallait aussi s'arrêter sur le terme même de loi. Si la plupart des candidats ont noté qu'il fallait distinguer entre les lois de la nature et les lois civiles, rares sont ceux qui ont examiné précisément les choses, pour produire un concept précis de cette différence ou pour se laisser inquiéter par l'existence de figures tierces : la loi divine par exemple, dont on peut croire subir la puissance et la droiture, est elle aussi tenue pour l'objet d'une découverte, dès lors qu'on s'y rapporte sur la base d'une révélation. Les idées de découverte ou de dévoilement ne renvoient donc pas seulement, c'est évident, au seul champ de la positivité scientifique. Mais la notion de création divine, comme Hobbes le rappelle au début du *Léviathan*, ne va pas sans un certain modèle artisanal. Il ne suffit donc pas d'invoquer une théologie pour se débarrasser de l'idée d'artifice.
Dans cette phase introductive, les meilleures copies sont assez régulièrement celles qui associent deux qualités : une attention soutenue à la complexité des mots et des choses ; une détermination simple et claire de ce qui pourrait constituer le sens et l'enjeu d'une telle formule.

Une position éclairante du problème aura souvent consisté à donner une place centrale à la notion de liberté, considérée comme le premier des droits naturels. S'il faut faire la loi (ou regretter qu'elle ne soit pas faite), n'est-ce pas parce que c'est à la condition que la loi soit faite que l'obéissance (peut-on concevoir une loi qui n'entraînerait aucune obéissance?) est compatible avec la liberté? A supposer qu'on définisse l'homme et le citoyen comme des agents libres, l'obéissance devient un problème : peut-elle ne pas ruiner la liberté? C'est ce problème que la «fabrication» des lois est censée résoudre. Si les lois sont faites, on pourra non seulement les concevoir, les réaliser mais aussi les vouloir : y consentir, individuellement et collectivement, sur la base non pas d'une acceptation forcée mais d'une compréhension et d'une libre décision.

Il ne s'agissait donc pas simplement d'opposer le fait de la force à la valeur de la loi, mais de s'interroger d'abord sur la nature même des lois : données ou construites? Données et construites? Par quoi ou par qui? Pourquoi? A cette condition, il devenait possible d'associer (mais sans confusion) l'idée de forçage à l'idée de fabrication ou d'action. La fabrication de la loi pourrait-elle s'apparenter à un certain forçage (qui pourrait la commander de manière plus ou moins apparente)? N'est-elle pas plutôt ce qui lui résiste, par les forces conjointes de l'intelligence et de la volonté? Mais à quelles conditions?

Il pouvait être judicieux d'opposer dans un premier temps les lois que l'on fait à celles qu'on ne fait pas. Et ceci pour déterminer le sens et les enjeux d'une «fabrication» des lois. Mais beaucoup de copies se sont installées dans une dichotomie abstraite et surtout figée : comme s'il y avait d'un côté (la chose étant acquise sur le mode de l'évidence) les lois de la nature (qu'on ne fait pas), d'un autre côté, les lois civiles (que l'on fait). L'écart est très important, entre les candidats qui passent par cette distinction, pour en faire très vite l'objet d'un examen, et ceux qui s'y tiennent et supposent immédiatement le problème résolu. Ce pouvait très bien être l'objet d'une première partie de la dissertation : «posons par hypothèse qu'il y a deux sortes de lois, certaines que l'on fait et d'autres non, et examinons les problèmes posés par cette distinction même...».

On pouvait effectivement s'intéresser au caractère factuel (absolu ?) des lois de la nature, pour l'opposer à la dimension conventionnelle (relative ?) des lois civiles. L'existence d'un certain nombre de relations nécessaires et constantes se découvre, soit au fil de certaines régularités empiriques, soit plus rigoureusement sur la base d'une élucidation rationnelle de certains ensembles de phénomènes. «Il y a» de l'ordre (régularité, généralité) dans la nature, au point que celle-ci peut être conçue comme un ensemble de phénomènes régis par des lois. On peut le savoir ou l'ignorer, mais l'on ne peut rien y *faire*. Sauf à se croire empereur dans un empire.

Quelques (rares) copies on tenté en prenant appui sur le stoïcisme, parfois aussi sur Descartes, de faire un pas de plus : considérer que le travail de l'appropriation rationnelle, à supposer même qu'il tienne d'une «découverte», n'est pas sans effets pratiques. Si l'on peut «*faire* de nécessité vertu», c'est aussi parce que l'intelligence que l'on prend de la nécessité n'est pas sans effet sur la volonté. N'est-on pas mieux disposé à accepter, voire à vouloir, ce dont on a pris connaissance ? *Se faire* à une loi, ce n'est évidemment pas la même chose que *la faire*. Mais cela permet au moins de mettre à distance la soumission aveugle. Il était éclairant de distinguer plusieurs régimes de passivité ou d'activité, selon la part plus ou moins grande prise par la connaissance. On pouvait de là réfléchir aux conditions de possibilité du «faire» : quels sont les rôles respectifs de l'entendement et de la volonté ? Dans quelle mesure une action a-t-elle besoin d'être éclairée ? Autant de questions qui pouvaient ensuite être réinvesties dans l'analyse du champ proprement politique.

Mais c'est surtout dans l'analyse des lois civiles que beaucoup de copies ont manqué de lucidité. Tout d'abord en confondant systématiquement l'ordre juridique et l'ordre moral, comme si le bien et le juste, le mal et l'injuste, revenaient au même. On manquait alors plusieurs occasions de s'interroger sur l'imbrication de ce qui est conventionnel et de ce qui ne l'est pas. Sur la distance aussi que les lois que l'on fait permet de prendre par rapport à celles dont on hérite, et qui se confondent souvent avec l'ordre naturel ou divin.

Il importait aussi de ne pas se laisser prendre par les apparences. Pour le dire à la manière de Montaigne dans les *Essais* ou de Pascal dans certains fragments des *Pensées* : certaines coutumes très anciennes passent pour nature, on les prend pour des données relevant d'un ordre immémorial, qui englobe alors le social comme l'une de ses parties. Le «faire» existe bel et bien, ou plutôt il a existé, mais il est devenu inapparent.

Reste à savoir s'il revient à des sujets ou des agents individuels. Une analogie aurait pu servir davantage les candidats : l'évolution d'une langue est le *fait* de ceux qui parlent, et dont les paroles croisées ne restent pas sans effet ; mais personne n'est en situation de concevoir (*a priori*) une telle évolution et d'en imposer (aux autres locuteurs, à la langue elle-même) la réalisation. Il importait de distinguer plusieurs modalités du «faire», sans en rester au modèle simple (et simpliste) de l'action strictement individuelle, consciente et volontaire. Lorsque Kant ou Hegel thématisent la ruse de la nature, ou de la raison, lorsque les économistes invoquent l'efficace de la «main invisible», c'est aussi pour essayer de penser l'émergence d'un ordre social à partir d'une multitude d'entreprises qui ne le visent pas explicitement, mais qui y conduisent d'autant plus inévitablement qu'elle s'imbriquent les unes dans les autres.

Il est évidemment utile, peut-être même nécessaire, pour traiter ce sujet, d'en passer par l'idée d'une convention collective permettant à une société assemblée de se donner, directement ou indirectement, ses propres lois. Mais trop de candidats prennent pour argent comptant ce qu'ils baptisent sans hésiter «le contrat social». En oubliant que si les relations contractuelles et les règles de droit qui les organisent régissent effectivement les relations entre les particuliers, la contractualité politique est quant à elle loin d'être avérée : «le contrat social» est d'abord un certain modèle permettant de concevoir, peut-être de normer, la société politique. Quant à savoir à quelles situations ou processus réels il renvoie, ce devrait être l'objet d'une recherche précise. Voudrait-on faire la loi, se dégager de la soumission ancestrale, plus ou moins intériorisée, il n'est pas sûr qu'on le puisse, ou qu'on le puisse toujours (il y a peut-être à distinguer dans l'histoire des sociétés, pour repérer des moments plus propices que d'autres à la construction ou à la reconstruction collective – moments de réforme, voire de révolution). Et si l'on devait pâtir de conditions d'opacité et d'inégalité telles que Rousseau les définit dans le *Second discours*, il n'est pas sûr que la loi alors établie corresponde au bien commun, et à une authentique volonté générale. La fabrication peut aussi être l'occasion pour des forces partisans, qui profitent de la déstabilisation de l'ordre établi, et font avancer leurs propres intérêts.

Un certain nombre de candidats – c'est heureux – ont travaillé à distinguer un sens positif, juridique et politique de la loi (la loi au sens d'un ensemble de règles effectivement existantes et contraignantes) et un sens normatif (la loi comme principe ou comme précepte rationnellement justifié, et donc rationnellement acceptable). Mais au lieu d'une réflexion sur les rapports problématiques qu'entretiennent ces deux niveaux, on a plus souvent affaire à une sorte de confusion, qui croit pouvoir s'autoriser de Rousseau, et qui utilise sans les questionner les notions de «volonté générale» ou d'«intérêt commun». Mieux vaudrait être sensible aux difficultés qui rendent si fragilité la réalité républicaine : à qui revient-il de faire la loi ? quel est l'objet de la loi ? comment fait-on la loi ?

A qui revient-il de faire la loi ? L'idée que les citoyens pris «en corps» sont les meilleurs législateurs est loin d'aller de soi. Ceux qui argumentent (parfois) en faveur de la démocratie n'ignorent pas ses dangers ou ses inconvénients (Aristote par exemple au chapitre 11 de la *Politique*). Les copies que nous lisons sont parfois étonnantes de dogmatisme antidémocratique (le peuple assemblé ressemble à un ramassis d'imbéciles, il est évidemment perdu sans un législateur quasi-divin) ; mais elles sont aussi remplies de bons sentiments démocratiques, et ignorantes des difficultés (peut-être même des apories) qu'une démocratie se doit d'affronter pour être ou devenir réelle : comment concevoir cet agent qui veut être à la fois citoyen (membre du souverain) et sujet (obéissant aux lois) ? Est-ce vraiment le même homme ? Comment concevoir une assemblée suffisamment avisée pour faire des lois, sinon une assemblée qui est déjà réglée par de bonnes lois ? Où trouver un législateur qui soit suffisamment désintéressé pour proposer aux citoyens la meilleure constitution ? L'hypothèse d'une donation divine, révélation ou imposition originale, est loin d'être aussi arbitraire que le disent les candidats.

De telles difficultés ont quelque chose d'insurmontable, et nous n'attendons évidemment pas des candidats des solutions miracles.

Les meilleures copies se sont rendues attentives aux pratiques législatives elles-mêmes, dont l'ingéniosité vient éclairer la raison théorique : le recours à des droits naturels posés comme imprescriptibles, l'idée – très ambiguë et très intéressante – de «déclaration des droits», le recours à des représentants qui permettent de tenir à distance ceux qu'ils servent, la protection dont les lois elles-mêmes bénéficient pour rester révisables sans pour autant se trouver à la merci de la moindre faction... autant de dispositifs qui encadrent l'action législative, qui la tempèrent et l'enrichissent d'une forme de sagesse pratique.

L'attention à l'histoire était aussi éclairante : dès lors que les pouvoirs se distinguent, et qu'un espace public de contrôle et de discussion se constitue, les lois perdent leur transcendance ; mais elles bénéficient aussi de l'engagement critique des réformateurs. La référence à Kant (*Théorie et pratique* notamment) permettait de donner au contrat social le sens d'une Idée fondatrice : on peut à la fois douter de la réalité d'institutions fondées sur la liberté des individus, l'égalité de tous les sujets soumis aux lois, l'autonomie des citoyens agissant comme législateurs ; et constater que l'activité réformatrice offre parfois, sans aucune garantie quant à un progrès nécessaire, quelque approche d'une telle Idée. La référence à Spinoza (*Traité théologico-politique*) permettait de penser le lien entre les effets de soumission que produisent les affects d'espoir et de crainte (le pouvoir commun qui résulte de l'union des forces est impressionnant, voire terrifiant) et le processus de sa rationalisation progressive : il revient aux institutions étatiques (elles-mêmes soumises à la puissance du collectif) de transformer une obéissance de fait, quasi-contrainte et souvent mystifiée, en une adhésion comprise et rationnellement voulue. On comprend pourquoi Spinoza semble hésiter s'agissant de la contractualité politique : elle est plutôt chose à venir, chose possible, qu'origine réelle ; car elle suppose la décision éclairée de ceux qui parviennent à connaître l'utilité commune. Un tel déplacement – vers l'utile commun et vers son appropriation rationnelle et volontaire – requiert une pratique collective : c'est le sens du débat et le rôle des assemblées de favoriser des raisonnements sur ce qui est d'intérêt commun. A cette condition, c'est la vie politique elle-même, dans les institutions mais aussi plus généralement dans les assemblées et dans le débat public, de faire de la loi une bonne approximation de l'intérêt commun, en matière de sécurité et de bien-être.

Les meilleures copies, une fois arrivées à ce point, ont cherché à déterminer l'objet propre de la loi : la spécificité, par exemple, de la loi politique par rapport à une éventuelle loi morale. Comme si l'on voyait ressurgir à ce niveau la figure d'une loi simplement donnée, que nous aurions à accueillir sans la faire, et qui échapperait à l'efficacité des «confections» humaines...

DISSERTATION PHILOSOPHIQUE

Option Lettres et sciences humaines

Epreuve ENS LSH LYON

Frank BURBAGE

Sujet : L'âme, prison du corps ?

Nous avons un peu hésité au moment de proposer ce sujet. Le fait qu'il s'agisse d'une formule explicitement utilisée par Michel Foucault ne risquait-il pas de favoriser certains candidats, au détriment de ceux qui ne le sauraient pas ? D'après les copies que nous avons lues, il n'en a rien été : de très bonnes copies se sont passées de cette référence, et d'autres, qui la connaissaient, n'en ont pas fait un usage très intéressant.

Le jury dans son ensemble est cette année très satisfait : nous avons lu de nombreuses copies vives, instruites, fines et intéressantes ; quelques copies se sont montrées originales et brillantes. Dans son ensemble, tout en permettant un large étalonnage des notes, ce sujet a suscité chez la plupart des candidats une réflexion pertinente. De fait, les candidats ont rencontré une réelle difficulté pour comprendre ce qui était réellement en question (par comparaison le sujet de la série AL-BL, «faire la loi» était à première lecture beaucoup plus intelligible). Pour certains, la question devenait même celle de savoir si un tel sujet était vraiment abordable, et quel discours tenir sur lui. Mais la plupart ont fait face, et ont tiré un bon parti de leurs premières hésitations.

Nous n'avons pas retrouvé cette année – sinon de manière marginale – les défauts signalés les années précédentes, et qui sont aussi liés à une mauvaise maîtrise de la préparation sur programme : sujet transformé en simple prétexte pour exposer tout ce que l'on croit «savoir», avalanche de fiches préfabriquées, superficielles et mal rapportées au sujet.

Nous espérons que cette amélioration est durable, et que nous la retrouverons lors des prochaines sessions.

La réussite d'un très grand nombre de copies tient, semble-t-il, à un bon ajustement de la préparation et de la composition le jour de l'épreuve : d'une part, avoir analysé, lu et réfléchi tout au long de l'année la question, ses présupposés, ses modes de constitution et ses implications, afin de prendre la mesure des différentes problématiques dans lesquelles elle se trouve impliquée ; d'autre part être capable, le jour de l'épreuve, de traiter le sujet et rien que le sujet, le prendre pour ce qu'il est (à savoir un simple sujet... de philosophie), et trouver un angle d'attaque riche et conceptuellement motivé. Savoir beaucoup de choses sans doute, mais ne pas se laisser écraser par ce savoir. Avoir réellement compris ce que l'on a appris, et pouvoir sur la base d'une telle compréhension être rigoureux, sélectif et économe dans sa réflexion et son argumentation.

Malgré cela, bien sûr, les candidats ont parfois été désarçonnés par cet intitulé qui semblait prendre à rebours la célèbre formule de Platon faisant du corps la prison ou le tombeau de l'âme. Cette «évidence» platonicienne, ou plutôt anti-platonicienne pouvait, à condition qu'on la repère et qu'on l'examine, devenir une voie pour analyser et pour construire le sujet. Il fallait alors parer deux obstacles :

- ✧ Celui de la moralisation : pour quelques copies, qui se privent par là des moyens de comprendre le sujet, l'affaire est immédiatement entendue : le corps est une puissance de désordre et de déraison ; elle a besoin, pour des raisons sociales mais aussi morales, d'être domptée ; et ceci d'autant plus que la puissance du corps est telle qu'elle risque de réduire à néant les efforts de cette âme généreuse qui cherche à le dominer (une sorte de modèle paternaliste des relations âme-corps). De là on concluait (avec courtoisie) et au bout de quelques lignes à la quasi-absurdité du sujet. Il y a là, semble-t-il, des préjugés tenaces qui tiennent à un manichéisme non réfléchi (l'âme = le bien ; le corps = le mal). Par contraste, nous avons lu des copies qui, à un moment ou à un autre, sont passées par de tels clivages, mais qui se sont données les moyens de l'examiner. Il suffisait pour cela – ce qui n'est d'ailleurs pas étranger à certaines traditions religieuses, parfois mêlées au néo-platonisme – de réfléchir à la notion d'épreuve : la fréquentation du mal n'est peut-être pas seulement un mal... Croire que l'on a compris la proposition platonicienne, lorsqu'on l'a réduite à une simple condamnation du corps sensible. On oublie alors de la situer dans les contextes théoriques où elle apparaît (ce qui est tout de même à la portée d'un candidat ayant travaillé la question une année entière) ; d'examiner les équivoques qu'elle contient (la prison protège du prisonnier, mais elle protège aussi le prisonnier de certaines formes de violence collective ; le tombeau a quelque chose d'une enceinte sacrée) ; de suivre Platon lorsqu'il associe l'analyse de la partition de l'âme (elle n'est pas une chose simple) à celles des formes et des modes de l'incarnation (qu'est-ce qu'un corps de tyran ? quel corps revient à un homme «vertueux» ?).

A condition que l'on contourne ces deux obstacles, il était judicieux de croiser plusieurs interrogations :

- ✧ Qu'est-ce au juste qu'une prison, et quel(s) sens peut-on donner à cette formule ? Y a-t-il un sens «propre» et un sens «figuré» de l'emprisonnement, s'agit-il d'une simple métaphore ? Questions élémentaires, qui pouvaient par exemple conduire à articuler l'idée de contrainte à celle de jugement, ou de châtement (la prison se situe bien «entre» police et justice). Mais aussi à examiner les ambiguïtés et les ambivalences de l'emprisonnement.
- ✧ Quel sens peut-on donner à la distinction qui se trouve ici présumée ? La différence est très nette entre les copies qui reconduisent une idée préconçue du «dualisme» (parfois rebaptisé «dualisme cartésien») et celles qui travaillent à réélaborer les choses. En confrontant, par exemple, une problématique de la vie (l'âme, principe de vie) à une problématique de la pensée ou de la réflexion (l'âme, chose pensante ou chose consciente) : le statut du corps, de l'âme, de la relation âme-corps appelle un travail précis de détermination.
- ✧ Accorde-t-on, et sur la base de quelles raisons, cette distinction ? Là aussi la différence est évidente entre les copies qui acceptent immédiatement la distinction âme/corps et celles qui s'en méfient. Ce qui ne veut pas dire qu'elles la rejettent *a priori*, mais qu'elles se donnent les moyens d'une mise en question : par exemple, en rapportant la distinction âme-corps à une histoire de la connaissance (physiologie et/ou psychologie) ; ou en tentant d'articuler l'ordre théorique à l'ordre pratique (qui sont ceux qui parlent de l'âme, qui distinguent voire qui opposent le corps à l'âme ? Quelle est la fonction – l'efficace – d'une telle distinction ? Est-elle seulement affaire de connaissance ?).
- ✧ Quels sont les corps pour lesquels une telle distinction, et une telle relation, peuvent devenir significatives ? Il ne suffit pas de dire de manière un peu vague : «un corps associé à une capacité de penser». Il faut déterminer ce qui pourrait mettre cette pensée à distance du corps et néanmoins en relation avec lui : est-ce la raison ? Est-ce la volonté, comme capacité de se décider dans la pensée et dans l'action ? Trop peu de copies se sont donné une notion du corps «perfectible», suffisamment indéterminé pour que les jeux de la répression ou de l'incitation y impriment leurs marques.

La plupart des copies recevables ont travaillé à remettre en cause le «dualisme» du corps et de l'esprit. C'est dans la manière d'effectuer ce travail qu'apparaissent de grandes disparités : dans la pertinence, la précision et la subtilité des analyses. Avant d'emprunter le chemin qui semble conduire «évidemment» de Descartes à Spinoza (ou à Nietzsche), puis à Husserl, Sartre ou Merleau-Ponty, il convenait d'affiner les analyses.

La pire des choses, c'était de se donner une version caricaturale du dualisme (1ère partie) pour en produire ensuite une critique (la plupart du temps artificielle). Le plus gênant dans cette exposition d'un dualisme simplifié, puis dans sa réfutation (facile), c'est que la seconde laisse en réalité intacte (à peu de choses près) la définition préalablement donnée du corps et de l'âme (par exemple, l'équation simple : corps = matière, âme = esprit), ainsi que leurs positions et leurs contenus respectifs. On procède alors à des «retournements» ou à des «subversions» illusoire, mais l'analyse ne progresse pas d'un pouce. En caricaturant notamment le dualisme de Descartes, (c'est très souvent de cette manière que les copies procèdent), et sans se demander si cette formule commode convient vraiment, on court aussi le risque d'appauvrir Spinoza, de manquer l'originalité des concepts husserliens de chair, de corps propre, ou encore celle du rapport transcendance/facticité qui selon Sartre caractérise le corps comme l'être même de la subjectivité. Point n'est besoin de lire *l'Être et le néant* ou les *Méditations cartésiennes* pour savoir que l'âme et le corps ne sont pas séparés. Ou de lire *l'Éthique* pour comprendre qu'il existe de «bonnes» passions.

Au rebours de ces caricatures, il était par exemple judicieux d'examiner ce que Descartes entend précisément par la distinction du corps et de l'esprit, comment il associe la thèse de la distinction (réelle) des substances à celle de l'union substantielle en l'homme de l'âme et du corps : l'esprit semble y acquérir une sorte de passivité quasi-charnelle (il y a bien des idées adventices, «qui me viennent»; le sentir est l'un des modes de la pensée); et le corps, être partie prenante de la pensée comme rapport au monde, sentiment, imagination. La notion de passion pourrait s'en trouver considérablement modifiée : si les passions sont bonnes et si seul leur excès est mauvais, c'est aussi parce qu'on n'a pas affaire à deux forces adverses, dotées chacune de leur contenu et, en quelque sorte, de leurs intérêts propres. L'âme n'est pas seulement en son corps comme un pilote en son navire...

A partir de là, on pouvait travailler non pas à illustrer mais à déplacer la formule du sujet : s'il y a des volontés qui semblent empêchées par certains mouvements du corps, il y a aussi des mécanismes corporels qui semblent subir les effets des états ou des mouvements de l'âme. S'il y a nombre de choses que les bêtes font mieux que nous, cela pourrait tenir au fait que les mécanismes – les automatismes – ne sont pas perturbés ou déréglés par les affects.

Certains candidats se sont aussi référés à Pascal, pour mettre en évidence les effets perturbateurs d'une imagination active : le philosophe sur une planche plus large qu'il ne faut, ne pouvant soutenir la *pensée* du précipice sans pâlir et sans suer...

La notion de parallélisme qu'on emprunte volontiers à Spinoza pouvait elle aussi faire l'objet d'un travail approfondi. L'erreur trop souvent commise consiste à comprendre ce «parallélisme» comme une certaine forme de mimétisme, alors qu'il s'agit de concevoir non pas l'identité, mais une certaine égalité d'être, en termes de puissance, du corps et de l'esprit. Les meilleures copies réussissent à montrer comment les affections du corps contribuent à ce que la pensée puisse former des idées adéquates (par les rapports de composition qu'un corps tisse avec d'autres corps), et comment l'activité de penser a pour corrélat le déploiement d'un corps mieux et plus actif. Il fallait donc en passer par une certaine conception de la puissance, non pas pour abandonner, mais pour déplacer la distinction âme/corps.

Mais il fallait aussi mettre réellement à l'épreuve la notion d'emprisonnement : est-elle bien ajustée à ce que l'on cherche à comprendre ? Parler d'une relation contraignante, n'est-ce pas supposer une extériorité qui n'existe pas, et prendre l'exception (certaines situations d'empêchement ou de forçage) pour la règle ?

Certains candidats – et ce choix était effectivement éclairant – se sont inspirés des analyses aristotéliennes pour se dégager d'un antagonisme qu'on attribuerait à des substances hétérogènes. A partir du moment où la substance (individuelle) se comprend comme composition, voire comme accomplissement progressif, on peut effectivement substituer une problématique de la formation à une problématique de l'emprisonnement. La limite change alors de statut : elle n'est plus ce qui empêche d'être ou d'agir, mais ce qui exprime les contours d'une perfection finie, correspondant à un certain arrangement naturel des êtres.

Un certain nombre d'analyses, parfois bien engagées, ont été entravées par une compréhension beaucoup trop restrictive de la puissance corporelle. Celle-ci est trop vite rabattue sur le schéma de l'automatisme bien réglé. On oublie alors que le corps en tant qu'il est vivant se caractérise non seulement par la mobilité et la sensibilité, mais aussi par une certaine plasticité, qui permet l'adaptation à des milieux eux-mêmes variables, et transformables. *A fortiori* lorsqu'on a affaire à un corps qui tient à la fois de la nature et de la culture, et dont l'identité dépend de processus complexes de socialisation et d'appartenance. Le corps a une histoire, qui ne se réduit ni à l'influence simple d'un milieu, ni à l'application d'un programme identitaire déterminé à l'avance. Des remarques de bon sens, adossées à quelques éléments précis de culture scientifique (empruntés soit à la biologie soit aux sciences humaines ou sociales), auraient été éclairantes.

Dans ce même ordre d'idées, il est arrivé trop souvent que les effets de l'intégration sociale, comme de l'insertion dans le langage, soient interprétés de manière caricaturale : sous la catégorie exclusive et vague de l'«aliénation». L'âme n'est plus alors le vecteur d'une liberté illimitée (dont on se demande d'où elle peut bien procéder...), mais exactement l'inverse : le principe d'une normalisation essentiellement répressive, qui soumet les corps à des forces, à des formes et à des règles intangibles. C'est à ce moment que quelques candidats, tout en sachant que la formule est utilisée par Foucault dans *Surveiller et punir*, ont mis en avant un concept exclusivement répressif du pouvoir... le même à peu de choses près dont Foucault instruit la critique.

Il y a avait effectivement lieu – c'est l'un des sens du sujet - de réfléchir aux phénomènes d'intériorisation des dispositifs de contrainte. Le ressentiment (au sens de Nietzsche), la conscience collective (au sens de Durkheim), le surmoi (au sens de Freud), la discipline (au sens de Foucault) pouvaient être mobilisés pour concevoir cet effet en retour des dispositifs collectifs – matériels et symboliques – sur des corps qui sont peut-être moins soumis aux pressions extérieures qu'ils ne sont dépendants d'une forme de subjectivité policée, et peut-être policière.

Mais il fallait alors affronter et assumer la complexité de ces propositions. Nietzsche n'est pas celui qui s'élève contre la contrainte (morale) au nom d'une vie rendue à sa véritable spontanéité : il réfléchit aux ambiguïtés et aux ambivalences d'un ascétisme dont il reconnaît la grandeur. En art, la critique qu'il entreprend du mythe du génie s'alimente à une pensée du travail, de l'effort directif, éprouvant et contraignant. La conscience collective telle que la conçoit Durkheim est prise dans une histoire qui inclut un procès de personnalisation : les solidarités sociales ne sont pas homogènes, et il y a à distinguer le «mécanique» et l'«organique» dans le corps social. La société est elle aussi marquée par l'individualisation, par certaines formes de «libre pensée». La censure freudienne s'offre aux formes multiples du déplacement, de la condensation, de la sublimation : si «prison» il y a, les gardiens y jouent un drôle de jeu, et la surveillance qu'ils exercent manque parfois de vigilance. La discipline telle que Foucault la conçoit n'a pas la forme de la répression, et elle induit des formes réversibles d'assujettissement. La notion d'emprisonnement est probablement trop courte pour concevoir les effets d'une normalisation progressive, qui épouse la constitution même de la subjectivité.

C'est seulement sur la base de cette complexité bien comprise que l'on pouvait rendre compte du sens de l'âme comme prison du corps. Par exemple, comme dispositif de la mauvaise conscience et de la haine de soi, séparant la puissance du corps de ses effets, voire retournant la puissance du corps contre lui-même. Quelques copies ont ainsi montré que la distinction du «moi» et du «soi» qu'on peut élaborer avec Nietzsche ne conduit pas à renverser les rôles (pour faire du corps le maître de l'âme), mais à élaborer la notion d'un psychisme inconscient.

De très bonnes copies ont tenté d'associer les enseignements de Spinoza, de Nietzsche, de Freud ou de Foucault, à ceux de la phénoménologie, en montrant que le corps n'est pas le simple négatif de l'esprit arbitrairement délimité dans ses prérogatives et sa spécificité pensante. Si l'opacité du corps est étonnante, et déroutante, il n'est pas une matière monolithique et passive. Rapport complexe de forces et de désirs, le corps est une singularité, et il pourrait bien jouer un rôle déterminant dans la constitution même de la subjectivité : puissance d'évaluation et de pensée lorsqu'il s'agit de s'orienter et d'établir des relations normatives avec le monde extérieur.

On comprend que l'âme puisse être cette opération même qu'on effectue sur les corps pour les dominer... ou pour les développer.

Pour dire les choses autrement : de même que les candidats auraient dû (et ils auraient certainement pu) compliquer l'analyse de la contrainte, pour montrer que dans certaines conditions elle n'est pas le simple opposé de la liberté ; de même ils auraient pu tirer un bien meilleur partie d'une analyse de la notion de maîtrise. En distinguant éducation et domination, en faisant place à l'idée d'une culture de soi : les potentialités du corps ne sont pas tant données que construites, au fil d'un procès qui associe la nature et l'artifice, la spontanéité et la volonté, l'établissement des institutions et la résistance à certains de leurs effets.